



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) continue d'évoluer dans le but de maintenir un haut niveau de prise en charge et d'accompagnement. Face au contexte sanitaire actuel, la commune de Montarnaud ne cesse de déployer une politique sociale au quotidien par les actions portées par son CCAS. Ainsi, les services du CCAS jouent un rôle majeur dans les dispositifs et mobilisent des effectifs compétents (corps médical, accompagnateur social, assistante sociale, associations et élus) au service des familles et des personnes les plus vulnérables.

Les missions obligatoires et facultatives

Les missions obligatoires :

- Instruction des demandes d'aide sociale, obligation alimentaire
- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : FSL Maintien, FSL Energie, FSL Accès
- Demande de Carte Mobilité Inclusion (CMI), dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Instructions des dossiers de Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Domiciliations.

· Les missions facultatives :

- Aides financières (Loyer, Assurance, Energie, Eau)
- Hébergement, Transports
- Constitution de dossiers : Surendettement, Retraite, Recours Amiable, Aide financière extérieure, Complémentaire Santé Solidaire (CSS), Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)
- Aide dans les démarches administratives
- Aide, instruction, demande de Téléalarme pour le maintien à domicile.

Le public accueilli au CCAS est selon la demande, accompagné pour surmonter les difficultés et/ ou orienté vers les structures appropriées aux besoins.

Depuis le mois de Janvier 2021, l'assistante sociale a traité 178 actions, a reçu 77 rendez-vous physiques et 31 rendez-vous téléphoniques. 95 personnes sont accompagnées régulièrement par l'assistante sociale dont 36 personnes âgées et 3 jeunes de moins de 25 ans.

L'accompagnateur social, Louis Ferrand a pour missions principales d'entretenir un lien téléphonique avec les personnes vulnérables. Il accompagne les personnes âgées et/ou en situation de handicap pour faire leurs courses. L'objectif est de les soulager et notamment pour le portage d'achats lourds en les disposant sur les tapis de caisse jusqu'au domicile des personnes. Exceptionnellement, des accompagnements à des rendez-vous médicaux sont possibles s'il n'y a pas d'autre moyen de transport. Les accompagnements sont assurés dans la commune ou vers les communes voisines (La Boissière, Juvignac, Gignac, Montpellier).

A ce jour, 21 personnes sollicitent régulièrement l'accompagnateur social.

La Vaccination

La Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault a mis en place un **centre de vaccination Covid-19** à Gignac. L'ouverture a débuté le mardi 19 janvier 2021 pour les premières vaccinations. Le public prioritaire concerné est les plus de 75 ans et les professionnels de santé de plus de 50 ans ou ayant une fragilité avérée.



Le CCAS est en lien avec le centre de vaccination de Gignac. Son rôle est celui de **transmettre la liste des candidats** pour la vaccination. Le rythme et l'attribution des propositions de rendez-vous sont déterminés par le Centre de Gignac qui a fait de son mieux pour répondre aux attentes des personnes sur la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH). Nous remercions d'ailleurs l'équipe du centre de Gignac ainsi que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vailhauquès pour le lien et les retours effectués tout au long de cette période. Le CCAS assure l'accompagnement

du transport par petit groupe (personnes isolées ou avec des difficultés de déplacement). Le véhicule mis à disposition est celui de l'Espace Jeunesse. Les chauffeurs de bus de la compagnie Hérault Transport ont permis l'accompagnement vers des centres de vaccination aux alentours de Montarnaud dans un rayon prédéfini par les Responsables.

Au total, 70 personnes ont sollicité le CCAS pour un accompagnement à la vaccination. Toutes les personnes ont pu être vaccinées dont :

- 33 personnes accompagnées par le CCAS (accompagnateur social)
- 33 personnes positionnées sur la liste d'attente du CCAS et qui se sont déplacées par leurs propres moyens
- 4 personnes ont été vaccinées à domicile par le SDIS.





Accompagnement au Centre de Vaccination le 26 mars 2021

Rompre l'isolement des personnes vulnérables

Personnes âgées et personnes en situation de handicap



En Juin 2017, le Conseil Economique, Social et Environnemental dans son avis Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité indique la définition suivante : « L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale ».

Il est mis en évidence des préconisations notamment « d'adopter une définition de l'isolement social et de doter les territoires des outils nécessaires à son observation et à sa compréhension ».

La crise sanitaire actuelle, liée au COVID-19, vient renforcer l'isolement et la vulnérabilité des personnes. Elle contribue à une fragilisation de nos comportements qui a un impact important sur nos vies, notre santé physique et psychologique.

Un élan de solidarité

Au sein de la commune, le CCAS souhaite, tout en s'appuyant sur les ressources existantes (associations, partenaires, habitants de Montarnaud) participer au repérage, à la diminution du nombre de personnes isolées et vulnérables. Pour information, généreusement des Montarnéens se sont manifestées auprès du CCAS pour communiquer leurs coordonnées et disponibilités. Ils proposent de rendre visite et des petits services chez des personnes isolées dans leur secteur d'habitation.

Des suivis réguliers sont menés auprès de personnes déjà recensées. Les interventions s'adaptent aux situations des Montarnéens. Ainsi, le travail d'écoute avec un lien de proximité permet à l'équipe du CCAS de répondre au mieux aux demandes. D'ailleurs des projets d'actions sont en cours de réflexion sur cette thématique de l'isolement. Si vous avez des idées, des propositions, vous pouvez les partager et échanger avec le service. L'objectif est d'être au plus près des attentes des habitants. A disposition des habitants, le service du CCAS vous accueillera selon les horaires d'ouverture.

- https://www.monalisa-asso.fr/isolement-social/c-est-quoi
- https://stent.care/isolement-social/
- https://www.economie.gouv.fr/mise-en-place-cellule-ecoute-soutien-psychologique-chefs-entreprise
- https://www.suicide-ecoute.fr

Le Handicap



Des aménagements piétons sont prévus sur la voirie de Montarnaud. Les accès seront étudiés pour faciliter la circulation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ou encore des familles avec des poussettes dans le centre du village.

Les actions prévues sont la création de trottoirs et de voies douces ainsi que des rampes d'accès nécessaires pour les lieux de vie et de commerce.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour garder les trottoirs libres de passage afin de préserver la circulation de tous les piétons et ainsi redonner à chacun la place qu'il doit occuper dans le village.

Ces travaux vont s'échelonner sur 5 ans, l'année 2021 étant consacrée aux études et au montage des dossiers de réalisation et de financement.

Nous commencerons par les voies à grande circulation sans que ce soit limitatif :

• Avenue de Montpellier • Avenue des Pins • Avenue Gilbert Sénès • Avenue du Pradas.

Pour ce grand projet, la commune débloquera un financement de 1,8 millions d'euros qui sera complété par les aides départementales et/ou régionales.

Pour rappel, depuis le mois de janvier 2021, la commune de Montarnaud accueille un nouveau service : **Rénovissime**. C'est un service d'accompagnement aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux pour améliorer leur logement.

Dans ce cadre, les personnes âgées ou handicapées à faibles revenus peuvent donc prétendre à des aides financières.

A la suite de la dernière allocution du Président de la République en date du 31 mars 2021, l'équipe du CCAS continuera d'agir et d'intervenir auprès des personnes vulnérables en situation d'isolement.

Respectons les gestes barrières afin que nous sortions au plus vite de cette crise.

Le Logement

L'action **Rénovissime**, selon le Programme d'Intérêt Général (PIG) d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH), vous permet de rénover votre logement. Afin de financer vos travaux de réhabilitation dans le logement que vous occupez ou que vous allez occuper à titre de résidence principale, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, et dans la limite des crédits disponibles :

- De subventions et primes (non remboursables) de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Département et de la CCVH
- D'un taux de TVA réduit sur les travaux, sous certaines conditions
- D'un Eco-prêt à taux 0% pour le financement de vos travaux liés aux économies d'énergie et au développement durable
- De crédits d'impôt en faveur du développement durable et des économies d'énergie ou pour les dépenses d'équipement qui sont destinées à aider des personnes âgées et/ou handicapées
- Du soutien de l'équipe Urbanis, mise à votre disposition gratuitement par la CCVH, chargée de vous aider dans toutes vos démarches jusqu'à l'exécution finale de votre projet.

Le conseiller expert de l'organisme Urbanis peut vous accompagner et vous aider à obtenir un financement jusqu'à 80% du montant des travaux à réaliser. Des permanences, sur rendez-vous uniquement, sont tenues dans la commune, dans un bureau de la mairie afin de permettre un accueil de proximité.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact :

- par téléphone au 04 67 73 61 76, lundi et jeudi de 14h à 17h
- · par mail renovissime@urbanis.fr
- sur le site Rénovissime : https://www.renovissime-valleeherault.fr/obtenir-rendez-vous/
- ou directement au CCAS.

Une permanence à Montarnaud prévue le mercredi 16 juin 2021, de 9h à 12h.



La mobilité, nouveau dispositif

Rezo Pouce est un réseau d'auto-stop organisé de proximité en France. Ce dispositif gratuit vise à répondre aux besoins en mobilité des personnes en structurant, organisant et sécurisant la pratique de l'auto-stop.

- Inscription gratuite : en mairie / sur le site internet / via l'application mobile
- II faut :
- Une pièce d'identité
- Signer une charte
- Pour les moins de 15 ans : autorisation parentale + pièce d'identité du responsable légal

Site: www.rezopouce.fr

Témoignage



Monsieur, Madame,

Je vous adresse ces quelques lignes, pour vous remercier des services rendus par la mairie, ainsi que le CCAS, Louis toujours dévoué pour nous conduire au rendez-vous des consultations en dehors du village.

Les courses sont importantes pour les personnes âgées n'ayant pas de moyen de locomotion. C'est avec beaucoup de dévouement et de gentillesse. Nous souhaitons que ce service dure, c'est indispensable pour

toutes les personnes âgées au sein du village. Grand merci à tous et à toutes pour les services rendus.

Cordialement, Mme B.